

CONVOCATION

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous convier à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de l'association des anciens élèves de Mines Alès le

SAMEDI 21 MAI 2022 A 9H30 EN PRESENTIEL OU PAR VISIO CONFERENCE

Rendez-vous au HUB CREATIVITE

1 rue Jules Renard

30100 ALES

(Le lien d'accès à la visio conférence vous sera communiqué prochainement)

Bonjour à tous,

Cette fois-ci tout est prêt, nous lançons le vote en ligne avec l'ensemble des documents nécessaires aux votes des résolutions et accessible à tous.

Nous avons dû revenir sur la page des délibérations en ligne, pour nous assurer que l'ensemble des points votés en Conseil d'Administration était bien abordé, détaillé avec les documents associés et la liste exhaustive, en alignement avec nos statuts.

Les votes seront décomptés à partir de maintenant et ce jusqu'au 18 mai à 23h59 pour les votes par correspondance, et jusqu'au 21 mai à 9h30 pour les votes en ligne.

Nous demandons à ceux qui s'étaient déjà prononcés lors du premier mail reçu, de bien vouloir se connecter et voter à nouveau.

L'ordre du jour sera : le suivant :

1. Rapport moral 2021/2022
2. Restitution des conclusions de la commission finances
3. Résultat comptable 2021,
4. Rapport du commissaire aux comptes 2021
5. Quitus et affectation du résultat 2021
6. Orientations stratégiques.
7. Montant des cotisations
8. Projet de vente de 2 parcelles de terrain
9. Désignation d'un expert-comptable
10. Montant des divers tarifs 2022/2023
11. Projet de fonctionnement des groupes régionaux
12. Budget prévisionnel primitif 2022
13. Renouvellement de 5 administrateurs

Retrouvez les informations et les documents utiles en ligne sur le site www.mines-ales.org > COMMUNAUTÉ > QUI SOMMES-NOUS ? > AG 2022.

Vous pouvez voter électroniquement, par correspondance ou en présentiel pour l'ensemble des délibérations et l'élection des membres du Conseil d'Administration. Il est rappelé :

- que selon l'article 2 du Règlement Intérieur, afin de pouvoir voter à l'Assemblée Générale, il vous faut être cotisant pour l'année 2022 au moins 15 jours avant le jour de l'AG, soit le 7 mai au plus tard.
- Que chaque membre présent ne peut porter que 5 mandats.

Le vote électronique prendra fin au début de la séance. Les bulletins de vote par correspondance et les mandats doivent, eux, impérativement être reçus chez Me Colombier, Huissier de Justice, 4 rue Brossolette - 30100 Alès au plus tard **le mercredi 18 mai à minuit**. L'Huissier tiendra un registre des arrivées qui précisera l'heure de réception. Ceux parvenus après ces date et heure ne seront pas pris en compte mais seront remis au bureau de l'AG en début de séance.

Vous trouverez en pièces-jointes les informations nécessaires :

- au vote électronique,
- au vote par correspondance,
- à l'inscription pour participer à l'AG et, si vous le souhaitez, au repas qui suivra

Nous comptons sur votre participation !

Bien amicalement,

Pour le Conseil d'Administration,
La présidente
Elisabeth Piquier